

Du 23 novembre 2021 au 8 février 2022

Offre exceptionnelle

Jusqu'à **50€ remboursés***

Pour l'achat d'un Smartphone

realme **GT** *Master Edition*



DAS tête : 0,841 W/kg | corp : 1,224 W/kg | membre : 2,514 W/kg

Le DAS (désigné d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg pour la tête et le corps et 4 W/kg pour les membres. Toutes les images utilisées sont seulement à titre d'illustration.

Pour bénéficier de votre remboursement :

1. Remboursement sur demande valable pour tout achat d'un Realme GT MASTER **entre le 23/11/21 au 08/02/22** dans toutes les enseignes participantes, hors market-place (place de marché) et hors opérateurs permettant d'obtenir un remboursement différé jusqu'à 50€ TTC (dans la limite du prix effectivement payé).

2. Imprimez et remplissez le bulletin ci-dessous avec votre nom, votre prénom et votre adresse postale ou indiquez vos coordonnées sur papier libre. Indiquez vos coordonnées sur papier libre.

3. Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :

- La photocopie de la facture (ou du ticket de caisse) entière prouvant votre achat d'un mobile Realme GT MASTER avec le libellé du téléphone acheté, son prix et date d'achat. Veillez à bien conserver des copies des originaux.
- L'original de la vignette IMEI découpé sur l'emballage du téléphone éligible à l'offre (photocopie non acceptée).
- L'original du code-barres du produit acheté (photocopie non acceptée) découpé sur l'emballage du téléphone.
- Un IBAN + BIC présent sur votre RIB. Ils sont obligatoires pour obtenir votre remboursement. L'IBAN commence par FR et est suivi de 25 caractères. Le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier l'établissement bancaire.

4. Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie au plus tard 14 jours après la date d'achat (cachet de La Poste faisant foi).



OPERATION REALME GT MASTER / FACILITY N° 211008/ 13915 MARSEILLE C EDEX 15

Attention les demandes de remboursements doivent être envoyées à l'adresse ci-dessus

Merci de remplir lisiblement et en majuscules les informations ci-dessous :

Mlle Mme M

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :

*Offre soumise à condition, réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse) valable du 23/11/21 au 08/02/2022 dans toutes les enseignes participantes (Fnac Darty, Boulanger, Electro Dépôt, Cdiscount, Auchan, Leclerc, Rue du Commerce et LDLC, Système U, Hubsid et GPDIS), hors «places de marché» (market-place) et hors opérateurs. Pour tout achat d'un smartphone Realme GT MASTER, bénéficiez d'un remboursement différé et sur demande jusqu'à 50€ TTC sur le prix d'achat effectif du smartphone. La demande doit être envoyée au plus tard 14 jours après la date d'achat du smartphone (cachet de La Poste faisant foi). Remboursement par Extenso Telecom, par virement bancaire dans un délai de 8 à 10 semaines suite à la réception de la demande complète et conforme. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même IBAN, même BIC). Voir autres conditions sur le coupon disponible en magasin.

Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées seront prises en compte.

Frais d'envoi de la demande non remboursés. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Tout dossier frauduleux ou ne respectant pas les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Les réclamations envoyées après le 22/03/2022 ne seront plus traitées. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter sur <https://serviceconso.facility.fr/contact>

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations ci-avant collectées soient enregistrées et traitées par Extenso Telecom et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité d'Extenso Telecom <http://www.extenso-telecom.com/mentions-legales-extenso-telecom.html>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.extenso-telecom.com>.

Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Visuel non contractuel.